

Procès-verbal du Conseil Municipal extraordinaire de Cornille du 12/11/18

Le Conseil Municipal de Cornille,

S'est réuni à la mairie, sous la présidence de Stéphane DOBBELS, Maire,

Nombre de conseillers en activité : 14

Présents : 8

Votants : 9

Présents : Stéphane DOBBELS, Stéphanie MARTY BOUY, Gilbert JEGOU, Gilles CHERON, Maurice GERBOU, Valérie ROLDELBOS, Denis GLEMIN, Didier BORDE .

Absents :

Corinne LAGRANGE

Christian CHABOT

Frédéric CARAVACA

Stéphanie LABROUSSE

Erwan LE ROUX

Marina SEGAFREDO donne pouvoir à Stéphane DOBBELS

Secrétaire de Séance : Stéphanie MARTY BOUY

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil qu'une erreur a été commise dans le calcul des tarifs de cantine et garderie scolaire approuvés lors du conseil municipal du 25 juin 2018.

Il indique la nécessité de procéder à la correction adéquate sur le tableau relatif au calcul du quotient familial.

Le tableau modifié devant apparaître ainsi libellé :

QF inférieur à 700 : 2,16 €

QF entre 700 et 900 : 2,27 €

QF supérieur à 900 : 2,39 €

.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

La séance est close à l'issue de ce vote.
